

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 24.02.2000 Convocation du 17.02.2000

Compte rendu affiché le 28 Février 2000

Président : M. LAFFLY

Secrétaire élue : Mme ROUX

Réf. : BJ/LDA

Objet **SUBVENTION AU**
CENTRE COMMUNAL
d'ACTION SOCIALE

Présents :

MM. LAFFLY, MEYER, MIGNOT, Mmes GUERIN,
BOUHEY, MM. POINT, CHATUT et FAURE,
Maires-Adjoints,

Mme CHEZEAUBERNARD, MM. AUROY, DOIZY,
CHATELIER, Mme ROUX, MM. DUCRET, FORGET,
RUMEAU, MACHURAT, DOUCET, Mlle MILLET et
M. BELIN

Conseillers Municipaux.

Nombre de conseillers

en exercice : 29
présents 20
votants 27

Absents représentés :

M. VERGNE par M. MEYER - M. GONDELAUD par
M. CHATUT - M. PIANA par M. AUROY - Mlle VEYRIER
par M. FAURE - Mme BROSSARD par Mme ROUX - Mme
WYMANN par M. POINT - Mme GASTREIN par Mme
GUERIN.

Absents excusés :

MM. MARCENDE et DUSSUD.

Monsieur l'Adjoint délégué explique que la ville dote, chaque année, le Centre Communal d'Action Sociale d'une subvention contribuant à assurer le financement des actions qu'il mène.

Il indique que cette subvention permet de concrétiser les axes de la politique sociale voulu par la municipalité.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- Ouï l'exposé de Monsieur le Maire-Adjoint délégué, et après en avoir délibéré,
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le Budget Primitif 2000,
- Vu la Commission municipale des Finances du 22.02.2000,
- Vu le débat d'orientation budgétaire du 27.01.2000,
- Décide de l'attribution d'une subvention de **2 118 600 F. au profit du CCAS, à l'article 65736 du budget communal.**

Ainsi fait et délibéré à NEUVILLE-sur-SAONE, le 24 Février 2000

Pour copie conforme,

Le MAIRE ,

Le MAIRE

Signé P. LAFFLY